

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 72 (1921)
Heft: 5

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nous nous rendons bien compte que, pour cette fois, nous sommes en face d'un fait accompli. Cependant, donnant suite à un vœu général des agents forestiers suisses, nous prenons la liberté de venir prier votre haute autorité de vouloir bien à l'avenir, en pareil cas, songer équitablement aux intérêts de l'économie forestière.

En soumettant la présente requête à votre bienveillance, nous saisissons l'occasion pour vous présenter, Monsieur le président et messieurs les conseillers fédéraux, l'expression de notre considération distinguée.

Pour la Société forestière suisse :

Le président : *Th. Weber.*

Le secrétaire : *W. Ammon.*

COMMUNICATIONS.

Réunion d'hiver de la Société vaudoise des forestiers.

(Fin.)

La pièce de résistance de la séance était, avons-nous vu, la discussion du beau rapport présenté à la réunion de 1920, par M. *Fr. Aubert*, inspecteur forestier, sur le *marché des bois*. Chacun des assistants reçoit un tirage à part de l'article de M. Aubert, publié en 1920 dans notre *Journal*. Pour faciliter la discussion, le rapporteur condense à nouveau son exposé et nous pouvons résumer comme suit ses conclusions : création d'associations de propriétaires forestiers ; remaniement des tarifs de transport des C F F pour permettre à la Suisse romande, dont la production forestière excède la consommation, d'alimenter le marché de la Suisse allemande. Aujourd'hui que le bois occupe une place toujours plus grande dans le trafic mondial il faut que les propriétaires de forêts soient mieux orientés sur les particularités de son commerce. — Nécessité d'organiser un service de renseignements ; seule une fédération des propriétaires forestiers peut s'en charger. Il est nécessaire aussi d'améliorer le mode de classement des bois débités. — Les caisses forestières de réserve sont d'une grande utilité pour régulariser le marché. — Nécessité d'organiser chez nous les „ventes groupées“ (Kollektivversteigerungen), ainsi qu'on les pratique en Suisse allemande.

La question ainsi posée, et elle l'était avec toute la clarté désirable, une discussion très nourrie s'ensuivit.

M. *Petitmermet*, inspecteur forestier fédéral, lit au nom de M. M. Decoppet, inspecteur général, absent du pays, une étude sur un côté de la question : l'influence des taxes de transport et douanières sur le commerce des bois. Il ne saurait être question de récapituler ici ce copieux travail.

M. *Bavier*, le secrétaire forestier nouvellement entré en fonctions à Soleure assistait pour la première fois à une séance de la „Vaudoise“. On fut heureux de faire sa connaissance et d'entendre son avis sur la question en cause. Il exprime l'espoir que l'office forestier dont il est le chef pourra compter sur la confiance des propriétaires de forêts.

Son action ne pourra se faire sentir que peu à peu. Il montre excellemment pourquoi il faut que les propriétaires forestiers sortent de l'isolement dans lequel ils ont pu se complaire jusqu'ici, étant donné que les consommateurs du bois ont su s'organiser fortement. La situation actuelle pousse à la constitution d'une association suisse d'économie forestière. Ce sera la tâche de l'office forestier de chercher à servir d'intermédiaire entre les deux groupements et à atténuer les divergences qui forcément surgiront. Il engage, pour finir, les communes forestières vaudoises à rester fidèles à l'association récemment créée.

M. *Comtesse* (Couvét), parlant au nom des propriétaires de forêts privées neuchâtelais, rompt une lance contre le syndicat des scieurs neuchâtelais. Il annonce que les propriétaires en cause ont créé un organe de renseignement qui est en rapport avec l'office de Soleure. Ce coup droit à l'adresse des marchands de bois devait provoquer une riposte. Elle vint de M. *Joly*, président du syndicat mis en cause. Au demeurant, M. *Joly* remercia M. *Comtesse* de sa franchise et se plut à rendre hommage à l'esprit conciliant qui a inspiré le rapport de M. *Aubert* et l'invitation lancée par la Société vaudoise des forestiers.

On était impatient et curieux d'entendre les appréciations des représentants du commerce du bois, d'autant qu'il n'avait pas été possible de trouver, dans leurs rangs, un rapporteur pour la séance de ce jour. Nous eûmes le plaisir d'entendre MM. *Genillard* (Bex), *Joly* (Noiraigue) et *Despond* (Bulle). M. *du Pasquier* avait posé cette question: Y a-t-il, dans notre marché intérieur, quelque chance d'une prochaine reprise des affaires?

Ces messieurs nous apprirent que pour le moment c'est le marasme complet, que notre marché est envahi par les bois importés du dehors et qu'au demeurant ils paient les bois aussi bien qu'ils le peuvent.

Répondant à l'observation de M. *Comtesse*, M. *Despond* réplique, d'une façon fort adroitement, que les consommateurs ont, à n'en pas douter, le droit de s'associer. Du reste, au début de la guerre, la Confédération elle-même a imposé cette organisation. Il est incontestable que consommateurs et producteurs ont intérêt à s'associer. M. *Despond* conclut en proposant la nomination d'une commission qui établirait les statuts réglant les rapports devant exister entre propriétaires et consommateurs.

M. *de Luze*. Le Comité a essayé, l'an dernier, d'organiser une telle commission. Mais le commerce des bois n'avait pas voulu donner suite à cette idée. Il demande, au nom du Comité, que ce dernier soit autorisé à continuer ses recherches et son étude de la question, et à constituer une commission d'étude. Ce qui fut admis.

M. *Aubert*. Il ne s'agit pas de créer un bouclier contre le commerce des bois, non plus que de susciter des conflits entre consommateurs et producteurs. Il faudrait, à son avis, commencer, dès aujourd'hui, par la constitution de groupes régionaux de communes.

Arrivés à ce point de la discussion, messire *Gaster* fit clôre la séance, car il était 2 h. environ et l'on s'en fut prendre, en commun,

le traditionnel repas à l'Hôtel de France. Entre la poire et le fromage, la discussion fut reprise, mais l'entrain y fit défaut: on avait apparemment, de part et d'autre, épuisé déjà l'arsenal de ses arguments. Le débat fut clôturé par ces conclusions présentées par M. *Aubert* et qui furent admises à l'unanimité:

La Société forestière vaudoise,

en suite de la discussion sur le commerce des bois en Suisse, en présence de nombreux négociants en bois et représentants des communes forestières du canton;

constatant que le commerce des bois est entravé par des tarifs ferroviaires trop élevés;

se rendant compte que ce commerce n'est ni orienté ni organisé d'une façon satisfaisante dans l'ensemble du pays et notamment en Suisse romande;

considérant en outre que la Suisse est déficitaire en bois et qu'il est de première importance pour l'économie générale que le pays puisse tirer toute l'utilité rationnelle possible de sa matière ligneuse;

recommande chaudement aux propriétaires de forêts de toutes classes de s'organiser en associations forestières dans le but de travailler à l'amélioration de toutes les conditions du commerce des bois.

Cette recommandation s'adresse, en première ligne, aux propriétaires de forêts publiques, soit aux communes. Sauront-elles l'entendre et mettre à profit ces judicieux conseils qui découlent d'une situation bien établie et à laquelle il faut porter remède? Il sera intéressant de suivre les événements.

Dans le beau pays de Vaud, on est traditionaliste et les innovations plaisent médiocrement. Pourtant, le Vaudois sait, quand il le faut, surmonter ses scrupules traditionalistes. Il l'a bien montré quand, en 1904, il a créé les gardes de triage et quand, en 1918, il a augmenté de 9 le nombre de ses arrondissements forestiers. Qu'on lui montre clairement la nécessité d'une innovation; il s'y rendra volontiers. Si donc, dans le cas particulier, la „Vaudoise“ continue énergiquement sa campagne, tous les espoirs sont permis. *H. Badoux.*

CONFÉDÉRATION.

Ecole forestière. Ensuite des examens réglementaires subis au milieu de mars, l'Ecole polytechnique fédérale a décerné aux étudiants suivants le diplôme de forestier:

Bucher Werner, d'Escholzmatt (Lucerne)

Gnägi Hermann, de Nidau (Berne).

Isenegger Joseph, de Littau (Lucerne).

Schlittler Joseph, de Niderurnen (Glaris).

Schwamberger Rodolphe, de Berthoud (Berne).

Stähelin Rodolphe, de Bâle.